

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS DU 8 AVRIL 2025

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2025-04-08
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 1^{er} avril 2025, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 8 avril 2025.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant DU CAPEFE (visio)
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPÉ du Campus de Niort (en visio)

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Frédéric RICHARD, PU, VP en charge des relations internationales, UFR Sciences Fondamentales Appliquées (en visio)

Personnalités extérieures :

- M. Grégoire BORST, PU, Université Paris cité – Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ-CNRS)
- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (en visio)
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS (en visio)

Étaient représentés :

- Mme Laëtitia BRÉGEON, Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry Niort (par M. David FÉVIN)
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers (par David FÉVIN)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - LRU (par M. François GEOFFRIAU)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assessseure à la pédagogie

Nombre de membres présents : 9 en présentiel / 5 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 14 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 6

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 20

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Élection de la présidence du conseil d'institut
3. Instances de l'INSPÉ - nominations à venir pour le CI et le COSP
4. Réforme de la formation et du recrutement des enseignants et des CPE :
 - o Annonces et problématiques pour l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
 - o Discussions
 - o Proposition d'un plan de travail
5. Point « budget » :
 - o Fiches financières des DU et DIU - vote du CI
 - o Ajustements budgétaires (-10% du budget de fonctionnement, -50% du budget d'investissement) - vote du CI
 - o Évolution des critères de remboursement des frais de déplacements (communauté de communes)
 - o Demande de soutien financier pour annulation du stage d'une étudiante MEEF1 M1 au Canada - vote du CI
6. Point « formation » :
 - o Organisations hebdomadaires des stages - rentrée 2025 pour les M2 - MEEF1 ; M2 - MEEF2
 - o ; PEES MT - 1er degré ; PEES MT - 2nd degré - vote du CI
 - o Ajustement de la définition de l'épreuve « Production Écrite » dans le contexte de l'INSPÉ pour 2025-2026 - vote du CI
7. Point « ressources humaines » : campagne d'emploi 2025 :
 - o Méthodologie : dialogue de gestion, entretiens
 - o Supports mise à disposition, en service partagé, à temps complet (ATER, PRAG-PRCE)
8. Questions diverses :
 - o Proposition de nommer l'amphi du site INSPÉ 86, « Samuel Paty »

La séance est ouverte à 9h40, le quorum étant atteint. En effet, 9 membres sont présents, 5 sont en visio et 6 procurations ont été transmises en amont de la séance. Le nombre de votants en séance est donc de 20.

David FÉVIN assure la présidence par intérim du CI, en l'absence d'Alison CHARAMON-HILL.

En la présence de Grégoire BORST, nouvellement nommé au Conseil d'Institut par le Recteur d'académie, un tour de table est effectué pour faire les présentations.

1. Approbation du PV de la séance précédente :

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 4 février est soumis au vote des membres du Conseil d'Institut (CI). Ce dernier est approuvé.

Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 19

2. Élection de la présidence du Conseil d'Institut :

Denis ALAMARGOT rappelle le contexte et le mode de scrutin.

Le scrutin uninominal majoritaire à 2 tours se déroule comme suit :

- Appel à candidature au sein des 5 représentants du Recteur ;
- Expression de la ou des candidatures en séance ;
- Si le candidat recueille au 1^{er} tour la majorité absolue (plus de 50% des suffrages valablement exprimés, hors votes blancs/nuls) il est élu sans que l'organisation d'un 2nd tour ne soit nécessaire ;
- Si aucun candidat n'atteint ce seuil, un 2nd tour doit être organisé entre les 2 candidats arrivés en tête, à l'issue duquel le candidat élu sera celui obtenant la majorité relative (plus grand nombre de voix obtenues, comparativement à celles du/des concurrent(s)) ;
- En cas d'égalité des voix, les statuts prévoient que le candidat élu soit le plus jeune.

Les représentants et représentantes du rectorat sont donc invité(e)s à faire part de leur souhait de présenter leur candidature. Seul Grégoire BORST fait acte de candidature.

Un vote électronique garantissant l'anonymat s'opère via la plateforme Balotilo. Émilie DESSEIGNE explicite le déroulement du vote par ce biais.

Grégoire BORST est élu président du Conseil d'Institut dès le 1^{er} tour, à la majorité absolue.

Abstention : 4
Contre : 1
Pour : 15

Il prend la parole pour exprimer ses remerciements pour la confiance accordée. Il indique qu'il est très attaché à la démocratie universitaire et espère qu'elle offrira un espace d'échanges sereins, compte-tenu des dossiers de plus en plus complexes et multiples à gérer. Il fait part de son attachement à la formation initiale et à la formation continue. Il indique qu'il effectue beaucoup de travaux de recherche visant à trouver des leviers de diminution des inégalités éducatives, au contact direct des enseignants.

Il précise qu'il est membre d'un laboratoire interdisciplinaire de l'évaluation des politiques publiques et notamment politiques éducatives à Sciences Po. Il est très impliqué avec l'Unesco sur les questions éducatives.

Il entrevoit bien toutes les difficultés dans le domaine de la formation initiale, en raison du rythme soutenu des réformes. Selon lui, l'enjeu est de réfléchir collectivement, dans le but d'avancer de façon sereine dans un monde complexe, avec des politiques éducatives qui sont parfois irrationnelles.

Il déclare être ouvert à toutes les remarques, et témoigne de son contentement, pour avoir été sollicité pour faire partie de ce conseil.

Denis ALAMARGOT remercie Grégoire BORST pour son engagement au sein de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, ainsi qu'Alison CHARAMON-HILL et David FÉVIN pour avoir assuré l'intérim de la présidence.

3. Instances de l'INSPÉ - nominations à venir pour le CI et le COSP :

Denis ALAMARGOT rappelle que l'élection à la présidence du CI a été tardive en raison du processus de changement de Recteur d'académie. L'INSPÉ était en attente de la nomination d'un nouveau représentant, en remplacement de Michel FAYOL.

Denis ALAMARGOT rappelle qu'un certain nombre de sièges sont actuellement vacants au sein du Conseil. Il indique que le renouvellement partiel du CI ne pourra s'effectuer qu'aux alentours de la fin juin. L'INSPÉ est en attente de la date retenue par le Comité Électoral Consultatif. À noter que des élections auront également lieu vers novembre, pour le renouvellement global des représentants des usagers (étudiants). Le mandat actuel 2 ans expirant en novembre 2025.

La liste des sièges vacants au sein du Conseil est rappelée :

- **Conseil d'Institut : sièges vacants au CI prochaines élections et désignations par les présidences :**

Collège / Catégorie	Nombre de sièges	Sièges non pourvus	Remarque
Collège A (Professeurs d'université et assimilés)	2	1	
Collège D (Personnels Éducation nationale)	2	1	
Collège E (Autres personnels)	2	1	
Collège 4 (Usagers : étudiants, stagiaires)	4 titulaires + 4 suppléants	2 titulaires + 3 suppléants	
Représentants des universités	8 (5 Poitiers, 3 La Rochelle)	0	Désignés par les président(e)s des universités

NB :

- La désignation des représentants des Présidences des universités est en attente de la validation des nouveaux statuts de l'INSPÉ (dossier en instance de traitement par la Direction des Affaires Juridiques depuis novembre 2023) ;
- La désignation des représentants des personnels et des usagers, sur les sièges restant à pourvoir, est en attente de l'organisation des élections à la fin juin 2025.

Les services juridiques n'avaient pas traité les nouveaux statuts, invoquant comme motif la réforme de 2024 à laquelle l'INSPÉ devait être soumise. Pourtant, l'adoption de ces nouveaux statuts est indispensable au bon fonctionnement de l'institution.

- **COSP - renouvellement des représentations :**

Catégorie de représentants	Nombre de représentants	Renouvellement
Université de Poitiers	6	6
La Rochelle Université	6	6
Désignés par le Conseil d'institut	6	6
Désignés par le Rectorat	6	6

NB :

- La désignation des représentants des Présidences des universités est en attente de la validation des nouveaux statuts de l'INSPÉ (dossier en instance de traitement par la Direction des Affaires Juridiques depuis novembre 2023).

Muriel CORET souligne le caractère préoccupant de la vacance de plusieurs sièges au du Conseil, qui témoigne d'un dysfonctionnement structurel affectant la composition des CI et COSP, à l'échelle nationale. Elle estime regrettable que les départs de certains collègues, pourtant prévisibles, n'aient pas donné lieu à leur remplacement dans des délais appropriés.

Elle s'interroge également sur le choix du créneau pour permettre aux différents usagers d'être présents. François GEOFFRIAU indique que c'est un motif d'absence justifié pour les étudiants élus. Muriel CORET précise que cela est plutôt problématique lorsque les étudiants sont en stage.

Denis ALAMARGOT partage l'analyse de Muriel CORET, concernant l'organisation des élections pour le renouvellement des sièges vacants. Il rappelle cependant qu'aucun scrutin n'a pu être organisé depuis lors, en raison du calendrier des élections des conseils centraux et de la Présidence de l'université en fin 2024.

4. Réforme de la formation et du recrutement des enseignants et des CPE :

Denis ALAMARGOT indique que chaque INSPÉ présente des spécificités en fonction de sa taille, de son implantation, de son regroupement, et de sa carte de formations. Lors de la journée académique des remontées ont été effectuées de la part des formateurs de tous les sites. Un certain nombre d'interrogations ont ainsi pu être collectées. Elles sont régulièrement mises à jour en fonction des annonces, des échanges avec les organisations syndicales, les directions générales ministérielles, et le réseau des INSPÉ.

Denis ALAMARGOT rappelle que les textes officiels ne sont pas parus formellement à ce jour.

Il souligne que l'INSPÉ de l'académie de Poitiers est environ de la même dimension que celui de Dijon. Il forme 1 500 étudiants, étudiantes. Dans le 1^{er} degré c'est 130 postes à 140 qui sont mis au concours dans l'académie. Dans le 2nd degré, 16 parcours co-existent, dont 3 redondants entre La Rochelle et Poitiers pour la SVT, les mathématiques et l'histoire-géographie.

L'INSPÉ a environ 80 formateurs, mais travaille avec beaucoup de vacataires et de collègues en services partagés, ou en mise à disposition, sur un potentiel de 130 à 140 formateurs, toutes

catégories confondues. Ces informations sont importantes pour circonscrire les effets possibles de la réforme sur les ressources humaines.

La mesure principale de la réforme est de créer, pour le 1^{er} degré, des LPE (Licences Professorat des Écoles). Denis ALAMARGOT souligne le fait que la réforme ne porte plus sur une licence pluridisciplinaire, comme il avait été question initialement en 2024, et qui aurait permis de former dans différents parcours. La volonté politique de l'université de Poitiers est d'installer cette licence sur les 3 sites gérés par l'établissement (le site 17 étant géré par l'université de La Rochelle).

François GEOFFRIAU indique que, pour le moment, l'université de La Rochelle ne s'est pas positionnée. Il y a un problème de coût humain et financier, dans la mesure où il n'y a pas autant de moyens dédiés et propres à l'INSPÉ qu'à l'université de Poitiers.

Le directeur de l'INSPÉ informe qu'il a échangé à ce sujet avec Virginie Laval. Cette dernière va prendre contact avec le Président de La Rochelle Université.

o Annonces et problématiques pour l'INSPÉ de l'académie de Poitiers :

• 1er degré :

- Licences sur les 4 sites : quels effectifs ? Soutenabilité d'une LPE pour LRU ?
- 60% du nombre de postes mis au concours dans l'académie (60% de 140 postes = 84 étudiants). Pour permettre à 40% d'autres filières de pourvoir aux postes offerts. Par conséquent, cela diminue le nombre d'étudiants en licence.
- 20 étudiants en L3 par site
- Rentrée 2026 : ouverture L1 et L2 (absorption PPPE plus rapide) ?
- Comment mettre en place des passerelles et quelles passerelles ?
- Quelle répartition des moyens pour ouverture à moyen constant ?

o Discussions :

François GEOFFRIAU rappelle qu'une forte déperdition est constatée en première année (L1). Denis ALAMARGOT confirme ce fait et indique qu'il convient, en tenant compte de cet élément, de viser un effectif cible de 20 étudiants en troisième année (L3). Il est prévu qu'un seul groupe de travaux dirigés (TD) soit constitué par site, pour un maximum de 40 étudiants en L1, visant 30 à 35 étudiants en L3, pour 60% de lauréats au concours (130 à 140 postes).

François GEOFFRIAU questionne sur la préparation des étudiants provenant d'autres parcours, ceux-ci représentant environ 40 % des effectifs entrants non issus de la LPE. Denis ALAMARGOT précise que des préparations seront assurées par des organismes extérieurs. De plus, cette donnée de 40% devra être prise en compte dans le dossier d'accréditation.

Concernant l'évaluation des capacités des étudiants, entrant directement en L3, François GEOFFRIAU s'interroge également sur les modalités de contrôle, notamment dans le cadre des passerelles. Denis ALAMARGOT indique qu'il convient d'attendre la parution des décrets qui fixeront les pourcentages applicables. À ce stade, les effectifs prévisionnels en L3 sont estimés entre 20 et 40 étudiants, dans le meilleur des cas.

Muriel CORET souligne l'incohérence entre les mesures actuelles de restriction des capacités d'accueil, et les objectifs affichés de la réforme, censée renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Elle attire également l'attention sur la question des modules de préparation aux concours, qui concerne l'ensemble des concours, avec des problématiques

spécifiques pour les DOC et les CPE, en l'absence de licences dédiées à leur préparation. La question du financement des modules complémentaires reste par ailleurs en suspens.

François GEOFFRIAU note qu'à ce jour, très peu d'informations sont disponibles pour la rentrée de septembre 2025, notamment concernant les modalités du concours. Il craint que seuls des ajustements mineurs (« patchs ») soient mis en place, conduisant à une préparation insuffisante des étudiants. Le directeur de l'INSPÉ confirme qu'un module de préparation au concours devra être proposé pour la rentrée 2025. Celui-ci est actuellement prévu sur une base de 120 heures d'enseignement, mais des marges de négociation restent possibles.

Enfin, François GEOFFRIAU signale que la suppression des mineures à La Rochelle obligera à prendre en compte les emplois du temps de l'ensemble des licences pour organiser la préparation au concours, ce qui s'avère, selon lui, irréalisable en l'état.

Muriel CORET indique que la candidature sur Mon Master ne sera plus obligatoire pour les lauréats au concours. Pour les non-lauréats, la candidature devra toujours être réalisée via la plateforme. Pour elle, cela dépend donc de la capacité d'accueil. S'il faut des parcours adaptés, cela pose un problème de moyens. La tentation serait de réduire les capacités d'accueil, et que les non-lauréats se débrouillent par eux-mêmes pour leur préparation au concours. Actuellement, des candidats obtiennent le Master, même s'ils ne remplissent pas les conditions de nationalité pour accéder au concours. Ce qui signifie qu'il y aurait un renoncement vis-à-vis de ces étudiants. De manière rétroactive, cela interroge sur l'avenir des étudiants ayant suivi la licence PE.

Denis ALAMARGOT indique que l'INSPÉ sera soumise à la CAL imposée par l'université. S'agissant du Master, la question du nombre de groupes de TD par site (un ou deux) est soulevée. La création de deux groupes permettrait d'accueillir à la fois des candidats lauréats et non-lauréats au concours. À défaut, une répartition 2/3 - 1/3 est envisagée, conformément aux réflexions menées.

Cécile LALANNE propose qu'une réflexion soit engagée en vue d'ouvrir un parcours spécifique au sein du MEEF 4, destiné aux étudiants ne souhaitant pas passer le concours, ou n'ayant pas été reçus, mais désireux d'acquérir une formation aux gestes professionnels.

Elle précise également que les candidats au concours peuvent postuler via la plateforme *Mon Master*, pour anticiper un éventuel échec au concours. Toutefois, se pose la question de leur désengagement de la plateforme en cas de réussite, afin de libérer les places et faire remonter les listes d'attente. Muriel CORRET souligne que cette problématique sera fortement liée au calendrier, et Cécile LALANNE ajoute que des documents explicatifs devront être intégrés à la plateforme *Mon Master*.

François GEOFFRIAU alerte sur la difficulté de sélectionner les candidatures dans ce contexte, estimant qu'un certain nombre de choix devront reposer sur des paris. Cécile LALANNE espère que les lauréats compléteront les documents de désengagement, ce qui, combiné aux classements, devrait contribuer à réguler les admissions.

Denis ALAMARGOT précise qu'il s'agit d'un point d'alerte à faire remonter à la DEGESIP.

François GEOFFRIAU insiste également sur la nécessité de signaler immédiatement cette problématique auprès du gestionnaire de *Mon Master*.

Un transfert des étudiants de PPPE en L2 devrait s'opérer pour l'année prochaine. Un travail d'ajustement sera donc nécessaire. Effrosyni LAMPROU indique qu'il serait possible de garder les

L2 en PPPE, mais rien n'est encore confirmé à ce jour. Cette "absorption" devrait intervenir ultérieurement.

Cécile LALANNE évoque également la question des berceaux de stages. S'agissant du Master, le nombre de lieux d'accueil à trouver s'élève à 300, ce qui implique de constituer des binômes étudiants. Avec la mise en place des Licences le nombre de berceaux de stages à trouver pourrait atteindre les 600. Il est précisé que les PES MT ne sont pas inclus dans ce comptage.

David FÉVIN indique que chaque A-DASEN choisit les lieux de stages les plus adaptés, mais rencontre actuellement des difficultés pour recruter des tuteurs, en lien avec une problématique de valorisation de cette fonction.

Effrosyni LAMPROU rapporte que les stages en L1 ont dû être décalés en raison de l'organisation de trois stages, à raison de un par année de licence. Elle souligne que les nouvelles mesures engendrent des difficultés liées au nombre de berceaux de stages disponibles, les PPE devant ainsi rester en binôme. La recherche de tuteurs de stages demeure un défi.

Denis ALAMARGOT ajoute que la problématique des berceaux de stages constitue un argument majeur en faveur de la territorialisation de la formation, permettant que les stagiaires soient formés en proximité.

Muriel CORET déclare que si la réforme vise à attirer des étudiants, il ne doit pas être question de les amener à 200km de leur domicile, en leur apportant très peu de moyens pour ce faire.

Denis ALAMARGOT indique que les universités ont besoin des tableaux de bord pour investir les territoires.

• **2nd degré : PLC et EE :**

- Quelle place des composantes ? Quelle place de l'INSPÉ ? En licence et en master ?
- Quelle formation en Licence pour les CPE - mention EE ? Un module de préparation ?
- Quid des parcours à petits effectifs ? Envisageons-nous une « régionalisation de la formation » une formation inter-INSPÉ en master ?
- Préparation aux concours SII, SES, CPE à l'université de Poitiers ?

Denis ALAMARGOT précise que la préparation du concours se fera au sein des composantes. Seuls les lauréats seront retenus dans le M2E. Les effectifs seront très faibles dans les filières spécialisées, telles que la musique ou l'italien. Il soulève également un problème de recrutement des CPE, l'université ne disposant pas de licence dédiée. La question se pose de savoir si ces étudiants seront intégrés dans leur composante et si un ajustement sera nécessaire pour les préparer au concours, une situation également applicable pour les filières SII et SES.

• **Inter - degrés :**

- Quel place pour les non lauréats en M1 ? Possibilité de les intégrer.
- Comment mutualiser PEES MT et M2 lauréats du concours ?
- Quelle place pour les axes stratégiques INSPÉ : la recherche, le numérique éducatif ?
- Quelle maquette et quel plan de formation sur 5 ans ?

La formation tout au long de la vie est effectuée par le MEEF4. Ce dernier n'est pas concerné par la réforme.

Si la réforme est votée :

- **Pour le 1er degré, nous devons voter lors du CI de début décembre 2025**

Maquettes de licence :

- L1
- L2 ?

Maquettes de Master :

- M1
- M2

- **Pour le 2nd degré, nous devons voter lors du CI de début décembre 2025**

Maquettes de Master :

- M1 MEEF2
- M2 MEEF2
- M1 MEEF3
- M2 MEEF3

o **Proposition d'un plan de travail :**

Un plan d'action est proposé. Ce dernier a été présenté en journée académique, et a donné lieu à des aménagements par la suite. Il est communiqué aux membres du CI.

Ce plan consiste notamment à mettre en place des groupes de travail, pour la préparation des contenus des futures formations.

Proposition d'un plan de travail

Pour la fin d'année universitaire 2025 (avril, mai, juin, juillet) :

Actions	Préparer patch prépa-concours (opérationnel rentrée 2025), Etats des lieux des moyens, des capacités d'encadrement de l'INSPE (UP et LRU), Articulation des cadrages nationaux et universitaires (UP et LRU), Conception de trames de plans de formation sur 5 ans - lignes stratégiques (accréditation). Préparation du dossier d'accréditation de l'INSPE - mars 2026 - soutenance mi 2026 pour la rentrée 2026			
	1er degré		2nd degré	
GT	Licence professorat des écoles	Master mention 1	Master mention 2	Master mention 3
Pilote	Responsable de mention 1	Responsable de mention 1	Responsable de mention 2	Responsable de mention 3
Réunions départements parcours	Responsables de départements	Responsables de départements	Co-Responsables de parcours INSPE/Composante	Responsables de parcours
COSP	2 conseils : 20 mai / 24 juin - invitation des responsables de départements, parcours, mentions			
CI	10 juin (statuts et règlement intérieur)			
JA	17 juin - Réunions de département et Ateliers réforme			
Webinaire/plénières	mise en commun - plénières ajoutées - points réguliers			

Proposition d'un plan de travail

Pour le 1er semestre (septembre, octobre, novembre, décembre 2025)

Actions	Déterminer répartitions horaires, MCCC à partir du plan de formation ; articulation cadrages nationaux et universitaire (UP et LRU) Rédaction du dossier d'accréditation de l'INSPE - pour dépôt et défense/soutenance mi 2026 pour la rentrée 2026 Paramétrer Parcours SUP, Mon Master Paramétrer Amétys : rendu mi-décembre - vote 15 jours avant			
	1er degré		2nd degré	
GT	Licence Professorat des écoles Parcours Sup	Master mention 1	Master mention 2	Master mention 3
Pilote	Responsable de mention 1	Responsable de mention 1	Responsable de mention 2	Responsable de mention 3
Réunions de départements de parcours	Responsables de départements	Responsables de départements	Co-Responsables de parcours INSPE/ Composante	Responsables de parcours
COSP	2 conseils : septembre et début novembre			
CI	2 conseils : octobre (vote dossier d'accréditation LPE) et fin novembre (vote fin novembre des maquettes et MCCC)			
JA	2 journées : début septembre et début novembre			
Webinaire/ plénières	mise en commun - plénières ajoutées - points réguliers			

Proposition d'un plan de travail

Pour le 2nd semestre (janvier, février, mars, avril, mai, juin 2026)

Actions	Conception des contenus de formation pour la Licence (1er degré) et les nouveaux masters (1er et 2nd degré) Mise à jour des livrets étudiants, des livrets de tuteurs et référents de stage Finalisation du dossier d'accréditation de l'INSPE - pour dépôt mars 2026 et défense/soutenance mi 2026 pour la rentrée 2026 Préparation de la rentrée 2026			
	1er degré		2nd degré	
GT	Licence professorat des écoles Parcours Sup	Master mention 1	Master mention 2	Master mention 3
Pilote	Responsable de mention 1	Responsable de mention 1	Responsable de mention 2	Responsable de mention 3
Réunions de départements de parcours	Responsables de départements	Responsables de départements	Co-Responsables de parcours INSPE/ Composante	Responsables de parcours
COSP	2 conseils : janvier et mars - invitation des responsables de départements, parcours, mentions			
CI	2 conseils : février et fin avril (vote dossier d'accréditation) - invitation des responsables de départements, parcours, mentions			
JA	2 journées : début février et début avril - plénières programmées			
Webinaire/ plénières	mise en commun - plénières ajoutées - points réguliers			

Des étapes intermédiaires seront à préciser. Un calendrier de travail conjoint avec le Rectorat et l'EAFC devra être également défini.

David FÉVIN informe que des points réguliers sont réalisés avec la DGRH (Régional) et la DRH académique. La DGESCO et la DGRH proposent notamment des rencontres hebdomadaires avec les directeurs d'EAFC.

Muriel CORET informe qu'il n'y a eu, à ce jour, qu'une seule réunion de présentation d'ensemble de la réforme, le 2 avril 2025, auprès des organisations syndicales. La plupart des organisations syndicales ont quitté la table des négociations en raison de l'absence de perspectives de discussions. Le texte sera présenté tel quel au Conseil d'État, et des groupes de travail seront organisés après cette mise en exécution. Cela place les équipes dans une situation d'urgence, les obligeant à se concentrer sur des aspects techniques, plutôt que sur des contenus de formation.

En outre, Muriel CORET déplore le manque d'action de France Université, vis-à-vis de ce projet de réforme, par rapport à la mobilisation qui avait été mise en œuvre l'année précédente. Elle constate également une vision caricaturale adoptée par le ministère, vis-à-vis du contexte de la formation. Selon elle, cette vision subjective est empreinte d'une forte dichotomie entre le disciplinaire et le professionnel, avec une priorisation majoritaire des mesures adoptées sur le 1^{er} degré.

5. Point « budget » :

o Fiches financières des DU et DIU - vote du CI :

Denis ALAMARGOT présente les fiches financières des DU et DIU de l'INSPÉ (hors formation des PEES). Il explique le CI est habilité à délibérer sur ces questions.

En préambule, il expose que les DU et DIU doivent, en principe, s'autofinancer. Tout éventuel déficit devra être pris en charge sur le budget propre de l'INSPÉ.

Il est précisé que les 3 formations évoquées sont dispensées intégralement à distance.

Fiches financières des DU et DIU

	DU CRPE (120h)	DIU Sciences cognitives (52h/104h) avec Créteil	DU CAPEFE (30h)
Coûts	44588	21525	17220
Effectif prévisionnel en FI	30	5	5
Effectif prévisionnel en FC financée par un tiers	4	5	5
Effectif prévisionnel en FC autofinancée	6	10	15
Droits d'inscription forfaitaires en FI	250	250	250
Droits d'inscription en FI	500	350	50
Droits d'inscription en FC financé par un tiers	3150	1950	1150
Droits d'inscription en FC auto-financée	1900	900	750
Recettes	46500	21750	18500

Coûts : enseignements, accompagnement, personnel BIATSS

FI : formation initiale

FC : formation continue

Vote proposé au CI :

Pour ou contre les droits d'inscriptions aux trois diplômes universitaires.

Suite à la présentation et en l'absence de remarque, le vote est organisé.

Abstention : 5

Contre : 0

Pour : 15

o Ajustements budgétaires (-10% du budget de fonctionnement, -50% du budget d'investissement) - vote du CI :

Denis ALAMARGOT annonce qu'une information reçue récemment amène à reporter le vote initialement prévu sur ce point.

-----Départ de Guilhem RIBAUT à 11h21- Le nombre de votants passe à 19-----

Rappel du contexte récent (Budget Université de Poitiers - UP) :

- Mise en place d'un plan d'économie budgétaire, en lien avec le contexte budgétaire national (absence de Loi de Finance Initiale 2025 votée en ouverture d'exercice) et la réduction de 25% des ouvertures de crédits de dépenses ;
- Annonce de réouverture des crédits au 6 mars 2025, suite à l'adoption de la Loi de Finance Initiale 2025 ;
- Sur demande du Rectorat académique, application de mesures d'économies portant sur les investissements (hors immobiliers et hors conventions) ainsi que sur les coûts de gestion, avec des impacts sur les budgets des composantes et service de l'UP :
 - Diminution de **10%** des ouvertures de **crédits de dépenses en fonctionnement** ;
 - Diminution de **50%** des ouvertures de **crédits de dépenses en investissement**.

Budget 2025 :

BUDGET INSPE au 13/03/2025	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉAJUSTÉ	Crédits consommés	Taux conso / budgété	SOLDE Disponible au 13/03/2025
	CREDITS Votés	au 13/03/2025			
INVESTISSEMENT - Réduction 50% des AE & CP	54 788 €	27 394 €	65 €	0%	27 329 €
FONCTIONNEMENT - Réduction 10% des AE	145 325 €	133 878 €	32 381 €	24%	101 497 €
INSPE ACADEMIQUE	40 265 €	24 822 €	4 302 €	17%	20 519 €
FONCTIONNEMENT DES SITES	36 960 €	40 597 €	7 073 €	17%	33 524 €
SITE 86	19 810 €	23 447 €	3 742 €	16%	19 705 €
SITE 16	9 900 €	9 900 €	2 175 €	22%	7 725 €
SITE 79	7 250 €	7 250 €	1 156 €	16%	6 094 €
RECHERCHE	13 000 €	13 000 €	636 €	5%	12 364 €
PROJETS SCIENTIFIQUES	6 000 €	6 000 €	-€	0%	6 000 €
VIE SCIENTIFIQUE	7 000 €	7 000 €	636 €	9%	6 364 €
RELATIONS INTERNATIONALES	1 400 €	1 400 €	-€	0%	1 400 €
FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS	3 600 €	3 600 €	-€	0%	3 600 €
FORMATIONS INSPE	49 800 €	50 160 €	20 370 €	41%	29 790 €
MEEF1 1ER DEGRE	9 700 €	9 700 €	4 336 €	45%	5 364 €
MEEF2 2ND DEGRE	21 500 €	21 860 €	10 591 €	48%	11 269 €
MEEF3 EE	1 500 €	1 500 €	647 €	43%	853 €
MEEF4 PIF	5 000 €	5 000 €	2 728 €	55%	2 272 €
PEES	12 100 €	12 100 €	2 068 €	17%	10 032 €
FORMATIONS ACAD. PARTENARIALES	300 €	300 €	-€	0%	300 €
BUDGET TOTAL INSPE 2025	200 113 €	161 272 €	32 446 €	20%	128 826 €

Clés d'arbitrage pour une réduction de 10% du budget de fonctionnement 2025 (- 14 532 €)

Préserver la mise en oeuvre (frais de déplacements) et la qualité (projets et outils pédagogiques) de la formation des étudiants et PEES : mission première de l'INSPE.

Réduire de 10% le soutien à la recherche - projets de recherche INSPE (rôle important au sein de l'INSPE mais pas de laboratoire)	-600,00 €
Réduire la formation de formateurs de 10% sur la base de la consommation passée	-360,00 €
Réduire le poste « déplacement » du pilotage de l'INSPE de 30% (distanciel, réseau des INSPE)	-2000,00 €
Réduire le poste « déplacement » du soutien aux EC distants de 37% sur la base de la consommation annuelle (1000 euros l'année passée)	-3500,00 €
Réduire le fonctionnement du service informatique de 45% au regard des achats de petit matériel l'année passée et de la possibilité de reporter les commandes sur le projet PIA ELANS en 2025	-3780,00 €
Réduire le poste déplacement des Relations Internationales de 93% car crédits ERASMUS+ pour les mobilités des équipes enseignantes et administratives	-1292,00 €
Reporter en 2026 de l'organisation de la cérémonie de remise des diplomes	-3000,00 €
Total	-14532,00 €

Total de 14 532 € pour un équilibre à 130 792 € (- 10% du budget de fonctionnement)

Toutefois :

Baisse du budget de fonctionnement 2025 augmentée

de - 14 532 € à - 35 946 €.

Concernant votre composante, le réajustement sera de - 35 946 €.

En effet, vos crédits de fonctionnement hors ressources propres s'élèvent à 504 787 € (attributions - ressources propres versées par le central (crédits Uppro, apprentissage, formations locales et locations)) ; les 10% de ce montant représentent donc 50 479 €. Une réduction de 14 532 € a déjà été opérée à la DIAF lors de la réouverture des crédits, le différentiel à atteindre pour une réduction des crédits de fonctionnement de 10% visé sur les attributions hors ressources propres est donc - 35 946 €.

L'université de Poitiers a annoncé que les 10 % de réduction seront appliqués sur la dotation initiale de fonctionnement, et non sur le budget de fonctionnement à l'équilibre. Cela entraîne une diminution drastique du budget de fonctionnement de l'INSPÉ, à hauteur de 35 946 euros. Denis ALAMARGOT précise que toutes les composantes sont concernées.

Il reste donc à opérer une réduction supplémentaire de 21 414 euros, hors fonds propres. Les décisions d'arbitrage doivent être remontées pour le jeudi 10 avril 2025. Un accent particulier sera mis sur la collecte de la taxe d'apprentissage.

De manière générale, le suivi du budget de l'INSPÉ est effectué de manière rigoureuse, avec des arbitrages dans tous les domaines.

o **Évolution des critères de remboursement des frais de déplacements (communauté de communes)** :



Remboursement tarif transport en commun dans le Grand Poitiers sauf si « non desservi »

Définition des critères pour l'INSPE notamment concernant les visites en classe

- fréquence, distance (arrêt), horaires

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers a voté l'extension des zones géographiques pour les frais de remboursement. Si un transport en commun est disponible, le remboursement se fait selon le tarif en vigueur de celui-ci. La problématique survient lorsque les lignes de bus ne sont pas adéquates. Un travail est en cours avec les services financiers et administratifs, afin de définir les critères de prise en charge des frais réels, prenant en compte la fréquence, la distance et les horaires.

Si aucun transport en commun viable n'est disponible (en termes de distance, fréquence et horaires), et que le véhicule de service n'est pas accessible, le remboursement des indemnités kilométriques peut être accordé.

o **Demande de soutien financier pour annulation du stage d'une étudiante MEEF1 M1 au Canada - vote du CI** :

Manon LE GALL, étudiante en Master MEEF mention 1er degré - site Campus des Valois n'a pas obtenu le permis de travail suffisamment en amont pour pouvoir entrer au Canada de façon régulière, dans le cadre de sa mobilité de stage. Par conséquent, son stage a été annulé. Cette étudiante a donc engagé à perte des frais conséquents pour l'obtention de son visa, à hauteur de 620€ (frais de déplacement à Paris pour la visite médicale et relevé d'empreinte biométrique, frais d'exams médicaux et consultation, AVE, frais de permis).

Denis ALAMARGOT déclare que l'INSPE souhaiterait accorder un soutien financier de 200€ à l'attention de cette étudiante, afin de compenser une partie des dépenses engagées. Si cette proposition est approuvée, elle sera présentée au conseil d'administration du 16 mai 2025.

Yannick BLANDIN évoque des difficultés similaires rencontrées par les étudiants de la Faculté des Sciences du Sport. Cette situation n'encourage pas la mobilité étudiante au Canada, ni la contractualisation d'accords de mobilité pour ce faire.

En l'absence de remarque complémentaire, le vote est organisé.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

6. Point « formation » :

- o Organisations hebdomadaires des stages - rentrée 2025 pour les m2 - MEEF1 ; m2 - MEEF2 ; PEES MT - 1er degré ; PEES MT - 2nd degré - vote du CI :

Présentation des raisons du changement de jour :

- En m2 MEEF1 mention 1er degré :

- Stage les lundi et jeudi (au lieu des lundi et vendredi)
 - Réunions pour les étudiants en SPA
 - Journée d'école plus qualitative
- Formation les mardi, mercredi et vendredi

- En PEES MT 1er degré :

- Stage les lundi, mardi et 1 mercredi sur 2 (pour les écoles à 5 jours)
- Formation les jeudi, vendredi et 1 mercredi sur 2

À noter que pour les PEES MT, aucun changement n'est proposé.

- En m2 MEEF2 et PEES MT mention 2nd degré :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
M2	Groupe A		Rose les 28/10 et 10/02		Jaune : 1 sem sur 4	Rose le 31/10 et 13/02
	Groupe B	Rose les 27/10 et 9/02	Jaune : 1 sem sur 4 jaune		Rose les 30/10 et 12/02	

Fonc Stagiaires						
PEES GRA	Mi-temps (Trans sur Dpt 16/79)		112h Trans		108h Dida/Disc	
PEES GRB	Mi-temps (Trans sur Dpt 16/79)		108h Dida/Disc		112h Trans	

	Formation disciplinaire en composante
	Stage MEEF
	Formation disciplinaire en INSPE mutualisée MEEF et PEES MT
	Formation transversale en INSPE
	Stage PEES MT

Dans la configuration précédente, les étudiants étaient en stage les mardis matin et vendredis matin pour le groupe A, et les lundis après-midi et jeudis après-midi pour le groupe B, soit deux demi-journées de stage au lieu de deux journées entières. Dans ce cadre, il restera toutefois possible de mutualiser les PEES MT et les M2.

François GEOFFRIAU exprime sa surprise vis-à-vis du fait qu'il n'ait pas été avisé en amont de ces changements, qui ont également des impacts sur les calendriers de formation de La Rochelle

Université, qui ont déjà été arrêtés depuis plusieurs semaines. Il souligne notamment les incidences sur les décharges accordées aux Formateurs Académiques.

Denis ALAMARGOT propose de ne pas mettre au vote l'organisation hebdomadaire des stages pour le second degré, en raison des difficultés signalées par LRU. Il présente les excuses de l'équipe dirigeante pour cette erreur et annonce que l'articulation sera retravaillée, ce qui nécessitera un délai supplémentaire.

David FÉVIN déclare que le travail sera repris, et qu'il reste encore un peu de temps avant la définition du service des Formateurs Académiques.

-----Départ de Manuel GIMES à 11h49- Le nombre de votants passe à 18-----

Grégoire BORST propose de ne faire porter le vote en séance que sur les modifications qui concernent le 1er degré. Le vote des modalités applicables au 2nd degré sera différé.

Abstention : 3
Contre : 0
Pour : 15

o **Ajustement de la définition de l'épreuve « Production Écrite » dans le contexte de l'INSPÉ pour 2025-2026 - vote du CI :**

Denis ALAMARGOT explicite ce qu'est l'écrit sur table du point de vue du cadrage de l'UP.

Définitions fournies par l'Université de Poitiers

1. Ecrit sur table – ET

L'écrit sur table est une épreuve qui consiste pour l'étudiant à répondre à des questions dans un temps limité au sein d'une salle d'examen ou à distance, à une date et une heure précise, dans un temps limité. Il peut être réalisé sur papier ou dématérialisé sur la plateforme en ligne UPdago.

Cette épreuve vise à évaluer la compréhension ou l'application des notions d'un cours.

2. Production écrite – PE

La production écrite est une épreuve qui consiste pour l'étudiant à rédiger un écrit, de manière structurée dans le respect des attendus et des exigences de la discipline. La production écrite est une évaluation non surveillée.

Cette épreuve vise à évaluer à la fois la capacité de l'étudiant à démontrer sa maîtrise du sujet grâce à une réflexion approfondie mais également sa capacité rédactionnelle.

Denis ALAMARGOT indique qu'en raison de la multitude de productions écrites, le cadrage actuel nécessite une révision des méthodes de travail. Étant inscrit dans les MCC, ce point ne peut être

modifié immédiatement. Une approbation du CI sera nécessaire, lors de la séance de décembre 2025, afin de modifier la maquette de formation applicable à partir de l'année universitaire 2026/2027.

Exceptionnellement, il a été proposé, en s'appuyant sur les dispositions du code de l'éducation, de moduler la définition de la production écrite.

Proposition d'ajustement pour l'année 2025-2026 (en attente de transition PE vers ET)

Ecrit sur table (ET) : **pas de changement**

Production écrite – PE : **proposition d'une définition temporaire**

La production écrite est une épreuve qui consiste pour l'étudiant à rédiger un écrit, de manière structurée dans le respect des attendus et des exigences de la discipline. La production écrite est une évaluation non surveillée.

Toutefois, dans le cas d'un entraînement aux concours ou d'écrits préparant à la professionnalisation du master MEEF (référentiel de compétences métier), cette épreuve peut se dérouler au sein de l'INSPE, dans un lieu défini, pour une durée définie proche de celle de l'épreuve à préparer, en présence de formateurs.

Cette épreuve vise à évaluer à la fois la capacité de l'étudiant à démontrer sa maîtrise du sujet grâce à une réflexion approfondie mais également sa capacité rédactionnelle.

La proposition a été soumise au COSP, en séance du 18 mars 2025. L'instance a formulé des préconisations mitigées, et suggéré des reformulations. Une discussion avec la VP de la CFVU a eu lieu. Cette dernière a indiqué qu'elle n'était pas favorable à ce vote, mais qu'elle ne s'y opposerait pas, puisque le cadrage actuel de l'établissement ne l'interdit pas.

Muriel CORET exprime vis-à-vis de l'idée affirmant que les travaux de production écrite entraînent un usage accru de l'IA. Elle s'interroge sur l'impact de cette mesure sur les concours blancs, craignant que ces derniers soient réalisés sur les heures de TD, déjà limitées. Cécile LALANNE précise que les productions écrites pourront toujours être prévues dans le cadre du contrôle continu.

Denis ALAMARGOT indique que l'usage de l'IA fera l'objet de réflexions visant à accompagner son usage, et non à adopter une approche punitive. Les mesures actuelles ont pour but de se prémunir en attendant des cadrages plus précis. La problématique réside dans le fait, qu'à l'heure actuelle, des évaluations, correspondant davantage à des écrits sur tables, sont prévues dans les MCC sous forme de productions écrites.

Yannick BLANDIN souligne la nécessité d'être vigilant quant à la convocation des étudiants, car cela suppose un modèle particulier de convocation. Cécile LALANNE précise qu'il n'y a pas de convocation, dans la mesure où les évaluations sont réalisées en contrôle continu.

Denis ALAMARGOT conclut que les modalités soumises au vote du CI ne seront applicables que sous réserve de l'acceptation de la CFVU.

Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 18

7. Point « ressources humaines » : campagne d'emploi 2025 :

o Méthodologie : dialogue de gestion, entretiens :

Denis ALAMARGOT indique que les besoins en postes sont en train d'être ajustés. Des entretiens ont eu lieu avec les collègues en services partagés. Un arbitrage est en cours, par l'université de Poitiers, vis-à-vis des demandes de services partagés pour l'année 2025/2026.

o Supports mise à disposition, en service partagé, à temps complet (ATER, PRAG-PRCE) :

Trois postes ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche :

- Didactique des mathématiques (sections CNU 26-70) : à pourvoir
- Histoire (section CNU 22) : à justifier
- Psychologie (section CNU 16) : renouvellement Sabine Fevin

Un poste PRAG-PRCE : Numérique éducatif, technologie, sciences

- **Localisé en partie sur le site INSPE du campus de Niort (60%)**
 - renforcement de l'équipe pédagogique et des prises de responsabilités
 - diminution du % de praticiens (44% au lieu de 33%)
 - compensation de la diminution de 75 à 50% de service partagé « Numérique »
- **Localisé en partie sur le site INSPE du campus de Poitiers (40%)**
 - compensation de la diminution de 66 à 50% de service partagé « Sciences »
 - compensation du service de Mathieu Leclerc - décharge VP Réussite étudiante
 - service en numérique éducatif
 - responsabilité et services en MEEF4 - Pratiques et ingénierie de formation

Les mises à disposition sont rémunérées par le rectorat, via un temps de décharge, dont la gestion est conduite en interaction avec l'EAFIC. Si l'université de Poitiers refuse des postes, il faudra déterminer la procédure à suivre. Le travail consiste à identifier les besoins sur chaque site, et les modifications RH sont analysées, avec des demandes remontées pour le biais du dialogue RH organisé avec l'Université de Poitiers.

Le poste de PRAG-PRCE en "Numérique éducatif, Technologie et Sciences" est ouvert au concours depuis environ quinze jours, avec une date limite de dépôt de candidature imminente. Les auditions devraient avoir lieu à la mi-mai.

Concernant les services partagés, le directeur de l'INSPE a rencontré chaque collègue pour recueillir leurs souhaits pour l'année prochaine, tout en les mettant en perspective avec les besoins d'enseignement.

Muriel CORET émet des interrogations concernant la répartition du service statutaire du PRAG-PRCE, visant notamment à compenser le service d'un collègue mis à disposition (75%) et la décharge d'enseignement de Mathieu LECLERC. Elle s'interroge sur le temps disponible pour d'éventuelles responsabilités supplémentaires, et souhaite avoir des informations

complémentaires sur la nature précise du profil recherché. Denis ALAMARGOT explicite les éléments du profil de poste.

Elle questionne également la modalité de réduction des quotités des services partagés à 50%, sauf exceptions. Denis ALAMARGOT cite notamment l'exemple d'un collègue qui restera à 66%, en raison de son implication supposant une part de référentiel d'activité. Cette situation a été acceptée par la Division du Personnel Enseignant (DPE) du Rectorat.

Muriel CORET fait part de ses préoccupations quant à la prise en charge des services d'enseignement, non assurés en raison de la réduction des quotités des collègues en services partagés et mis à disposition. Ce qui pourrait avoir pour effet de perturber les équipes, d'accroître leur taille et de compliquer la concertation nécessaire des équipes.

Denis ALAMARGOT répond que, en compensation, il est proposé d'augmenter la quotité de travail de certains collègues en services partagés (équilibre d'ensemble), et que, à l'exception de quelques collègues, la plupart sont satisfaits de la situation qui leur a été proposée. S'agissant des collègues mis à disposition, il est précisé qu'une homogénéisation entre les DSDEN est en cours dans le cas du 1er degré.

David FÉVIN rappelle l'attention du recteur, consistant à répondre au mieux aux besoins de l'INSPÉ, tout en veillant à l'équité entre les différents territoires. Des conditions variées d'exercices ont été constatées entre les sites. Une régularisation progressive va être mise en œuvre, afin de parvenir à une situation homogène et équitable.

En outre, il est également souhaité d'améliorer la formalisation de la mise à disposition des FA. Notamment par le biais d'organisation d'appels à candidature, de rédaction de fiches de postes formelles, de lettres de missions, et de la mise en place d'une politique de valorisation de ces postes. Ces évolutions donneront notamment lieu à la mise en place d'un turnover tous les deux ou trois ans.

8. Questions diverses :

Muriel CORET évoque l'importance d'interagir au niveau des départements avant de passer directement à des groupes de travail (GT), ce qui a pour effet de compliquer la communication. Le département français demande qu'après les réunions des départements, un temps de discussion soit prévu en inter départements, afin faciliter les interactions au sein des mentions. Selon elle, il manque un niveau de discussion intermédiaire.

Elle aborde également la question de la modération des listes de diffusion, précisant qu'auparavant, la modération n'était pas nécessaire pour les membres d'une liste. Il est désormais crucial d'avoir une information claire sur le fonctionnement de cette modération des email.

En outre, concernant les élus étudiants, Muriel CORET note qu'ils ne savent pas comment communiquer via les listes de diffusion. Ce qui les amène à utiliser les réseaux sociaux pour interagir, ce qui n'est pas souhaitable.

-----Départ Effrosyni LAMPROU à 12h20- Le nombre de votants passe à 17-----

Denis ALAMARGOT souligne la nécessité de revitaliser les départements de formation. La liste des départements étant définie dans le règlement intérieur et le dossier d'accréditation (2022), elle peut tout à fait et aisément évoluer. Il est favorable à ce que les départements se regroupent pour échanger. Il souligne cependant que les départements ne sont pas une instance délibérative.

Muriel CORET exprime une réserve concernant la composition du COSP, pour laquelle elle identifie un problème structurel par l'absence de représentant de formateurs ou formatrices de l'INSPÉ.

Denis ALAMARGOT précise que, par ailleurs, les responsables de département pourraient être invités aux conseils de direction en fonction des sujets traités.

o Nomination de l'amphithéâtre de l'INSPÉ - site de Poitiers par "Amphithéâtre Samuel Paty" :

Proposition reçue, de la part de Sébastien Ramé, de nommer l'amphi du site INSPE du campus de Poitiers "Samuel Paty".

La procédure pour pouvoir obtenir la dénomination de l'amphithéâtre, auprès des services de l'établissement, consiste à ce que le directeur de composante saisisse par mail la Présidente de l'Université, par l'intermédiaire de son cabinet, en mettant en copie la Direction Générale des Services.

Dans le cas où cette procédure est enclenchée, et que la dénomination est acceptée, l'amphithéâtre pourra être renommé dans UPplanning, et se voir apposer une plaque signalétique nominative.

-----Départ Carole BOYER à 12h24- Le nombre de votants passe à 16-----

Muriel CORET souligne l'absence d'anticipation de cette proposition, ce qui aurait permis une meilleure concertation des collègues. Guillaume TEILLET complète en précisant que son avis propre émis en séance de relèvera que d'une initiative individuelle.

Le directeur de l'INSPÉ exprime la nécessité d'obtenir l'avis du CI et suggère peut-être une consultation plus large.

Le président du CI préconise une consultation à l'échelle de la communauté de l'INSPÉ, sans orienter particulièrement le choix du nom de l'amphithéâtre, et inviter éventuellement à d'autres propositions.

Yannick BLANDIN rejoint cette proposition de consultation et suggère de l'ouvrir à l'ensemble de l'établissement, car la décision prise aura un impact sur l'image de l'Université de Poitiers. Muriel CORET déclare que d'autres composantes ont procédé à des nominations de leurs salles sans interroger toute la communauté. Selon elle, la décision concerne prioritairement la composante.

Denis ALAMARGOT propose que la réflexion débute au sein de l'INSPÉ, avant de décider si une ouverture auprès de l'établissement est nécessaire.

En l'absence d'autres questions diverses, et de remarque complémentaire, la séance est levée à 12h38.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 10 juin à 9h30, en salle des actes de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.

Le Président du CI

Grégoire BORST



Le directeur de l'INSPÉ

Denis ALAMARGOT,



La secrétaire de séance
Angélique BENOIT



